

Comité syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du lundi 8 décembre au Perray-en-Yvelines

Étaient présents :

Avec voix délibérative

- M. CHIVOT Auffargis
- M. DUCROQ Bazoches-sur-Guyonne
- M. POUPART Bonnelles
- M. FEYT Boullay-les-Troux
- Mme DARMON CA du Plateau de Saclay
- Mme DESCHAMPS CC des Etangs
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. BARBOTIN CC Plaine et Forêt d'Yvelines
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POULLOT Châteaufort
- Mme VON EUW Chevreuse
- M. MONTEGUT Choisel
- M. VAN DEN BOSSCHE Clairefontaine-en-Yvelines
- M. BONNEAU VP du Conseil Général de l'Essonne
- M. VANDEWALLE VP du Conseil Général des Yvelines
- M. FISCHER Conseiller Régional d'Ile-de-France
- Mme PECRESSE Conseillère Régionale d'Ile-de-France
- Mme VITRAC-POUZOLET Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme MONNERAT Courson-Monteloup
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- Mme PERRAUD-MENU Galluis
- Mme MEYER Gambais
- M. CAZANEUVE Gambaiseuil
- M. FASOLIN Gif-sur-Yvette
- M. PESCHEUX Gometz-la-Ville
- M. DOUBROFF Hermeray
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. ALLIRAND La Queue-lez-Yvelines
- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- Mme IKHELF Le Perray-en-Yvelines
- M. BILLOUE Le Tremblay-sur-Mauldre
- M. MAURY Les Bréviaires
- M. POMMET Les Essarts-le-Roi
- M. ROUX Les Mesnuls
- Mme ORAIN Lévis-Saint-Nom
- M. ALLES Longvilliers
- M. BESCO Magny-les-Hameaux

- M. DECROIX Mareil-le-Guyon
- M. CLEMENCE Méré
- M. GIMENES Poigny-la-Forêt
- M. PIQUET Rambouillet
- Mme HENRI Rochefort-en-Yvelines
- M. MERHAND Saint-Lambert-des-Bois
- Mme BRIQUET Saint-Léger-en-Yvelines
- M. BIENVAULT Saint-Rémy-L'Honoré
- M. BOUNATIROU Senlisse
- M. POULON Sonchamp
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

M. EZAT (Clairefontaine-en-Yvelines), M. REINAUD (Dampierre-en-Yvelines), M. De CUREL (Saint-Jean-de-Beauregard).

Mme AIGUEPERSE (CCIV), M. AUBLE (CG78), Mme BRETAGNE (Saint-Arnoult-en-Yvelines), Mme GIOBELLINA (UAP), Mme DUVAL (CESER).

PNR : Mmes LE LAGADEC, BUREAU, CHABROL, DELAITRE, DOUBRE, DUMAZEAU, HOUGUET, MAUSSION, MONTET, TISSERONT, et MM MARGAT, HARDY et POUZERGUES.

Absents excusés :

- Mme ROBILLARD Conseil Général de l'Essonne
- M. PLANCHENAU Conseil Général des Yvelines
- Mme JEAN Conseil Général des Yvelines
- Mme BESSON Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme BONZANI Conseillère Régionale d'Ile-de-France
- M. ARTORE Courson-Monteloup
- M. DESSAUX Forges-les-Bains
- Mme ANSART Forges-les-Bains
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. JACQUEMARD Gometz-la-Ville
- Mme BRUNSWICK Poigny-la-Forêt
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- Mme MICHEL Saint-Forget
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- Mme BECKER Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Mme ROBIC Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- M. DELPORT ONF

Pouvoirs :

- Mme BONZANI à M. FISCHER
- Mme ROBILLARD à M. BONNEAU

1. Approbation du compte-rendu du Comité du 20 octobre 2014.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. VANDEWALLE remercie Mme DESCHAMPS pour son accueil au Perray-en-Yvelines.

2. Point d'étape de la collecte pour financer le projet Cart'Eaux.

L'hiver dernier, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, les 4 communes de Boullay-les-Troux, Gometz-la-Ville, Janvry, Saint-Jean-de-Beauregard et 4 agriculteurs du plateau de Limours s'associaient pour lancer un appel à projet en direction des artistes.

Le but ? Créer des installations évoquant l'eau sur le plateau agricole, son rôle, son histoire, son devenir...

Ce sont **quatre œuvres miroitantes** imaginées par le plasticien Gilles Brusset qui ont animé le plateau du 30 août au 30 novembre dernier. Ces installations ont aujourd'hui disparu.



Le projet **Cart-eaux**, « livre-objet » qui fait suite à cette résidence artistique sur le plateau et qui en est la dimension pérenne. Or ce livre ne peut être réalisé qu'avec le soutien du territoire, c'est par le biais d'une collecte de financement participatif via la plateforme Kisskissbankbank que la somme nécessaire à sa réalisation sera réunie. Pourquoi ? Pour mobiliser autour de ce projet et des problématiques liées au territoire, pour parler de ce territoire, le valoriser.

Cart-eaux c'est :

Des photos des œuvres, du plateau, des personnes qui y vivent et y travaillent ;

Des recueils de paroles, notamment des enfants des écoles ;

Une carte de l'eau sur le plateau, son histoire, son évolution...

<http://www.kisskissbankbank.com/cart-eaux>

La collecte s'achève début janvier sur Kisskissbankbank. Pour mémoire, cette plateforme fonctionne sur le « don contre don », c'est-à-dire que les donateurs reçoivent une contrepartie en échange de leur don. 39% de la somme attendue ont été collectés au début décembre, essentiellement grâce à des financements extérieurs au Parc (80% des sommes collectées).

3. Point d'étape sur le projet de Maison de l'Ecomobilité

Le Marché de Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne maison du garde-barrière au pied du terminus du RER B ayant été attribué, M. POULON, Président de la Commission *Tourisme, Liaisons douces, Déplacements* effectue un point d'étape sur ce projet (Cf. Annexe ci-jointe). L'office du tourisme sera bientôt déplacé dans cette ancienne maison de garde-barrière. L'architecte travaille sur la maîtrise d'œuvre de ce premier volet du projet.

M. POULON détaille l'ensemble des services prévus dans la maison et son extension future (second volet à venir) qui seront assurés à la fois par l'Office du Tourisme et par un porteur de projet privé ou associatif : information touristique, informations sur les transports, locations et ventes de vélos et

vélos à assistance électrique, déploiement des services de l'écomobilité... Ce projet est très fédérateur pour les communes environnantes.

Le projet comporte enfin un autre volet : une station vélo VELIGO en proximité immédiate de la gare RATP afin que les habitants puissent déposer en toute sécurité leur bicyclette ou vélo à assistance électrique avant d'emprunter le RER.

Le Parc envisage de lancer un Avis d'appel public à la concurrence en début d'année 2015, afin de choisir le meilleur projet pour l'occupation de l'extension prévue à la maison du garde-barrière, où l'on trouvera un service de location, d'entretien, de nettoyage des vélos et probablement un espace de vente afin d'équilibrer économiquement l'activité.

Les résultats de l'étude de marché CCI sont très encourageants et confirment l'intuition d'un site très porteur.

M. POULON a également eu l'occasion de susciter une rencontre avec les responsables Ecomobilité de Renault. A la suite de cette rencontre très positive, le site pourrait abriter un service de locations de Twizy en petit nombre (2 ou 3) afin de proposer une façon inédite de visiter la vallée de Chevreuse.

En parallèle M. VANDEWALLE précise que le Parc étudie la possibilité de prolonger la liaison douce - qui emprunte l'emprise de l'ancienne voie ferrée - au-delà de Boullay-les-Trous vers Limours afin de la connecter à la véloscénie Paris-Le Mont-Saint-Michel. Il y a de véritables obstacles à ce prolongement : friche très dense qui s'apparente à une forêt, portions urbanisées à l'approche de Limours. Il est cependant dommage d'abandonner l'idée de ce site propre.

Julie TISSERONT est la chargée d'études désormais animatrice de ce projet au Parc.

4. Point d'étape sur le projet du Petit Moulin des Vaux de Cernay

Les agences en charge de la muséographie et de la scénographie procèdent actuellement aux derniers ajustements de la phase APD pour l'exposition intérieure. Les travaux de réhabilitation architecturaux vont être lancés au premier semestre et l'installation de l'exposition devrait suivre immédiatement après. Les parcours extérieurs consacrés aux moulins, à la géologie et aux milieux naturels et leur flore associée sont en cours de fabrication et seront posés dans les premiers mois de l'année et inaugurés au printemps.

Un partenariat avec la Fondation Coubertin a également été lancé pour la réalisation de l'espace d'accueil/boutique/petit bar à l'intérieur du Petit Moulin. Les élèves compagnon de l'atelier de menuiserie réalisent ce projet dans le cadre de leur formation. Le Parc ne s'acquitte que du coût des matériaux et des frais de pose.

Un dossier a été déposé au titre d'un appel à projet de la Région Ile de France « chantier école » par le Parc naturel et en coopération avec Etudes et Chantiers, l'association qui a déjà organisé un chantier international de jeunes en août 2014 (une expérience très réussie qui sera reconduite à l'été 2015). Il s'agit cette fois d'un chantier destiné à un public en insertion et sur une durée beaucoup plus longue d'environ 9 mois. Ce chantier portera essentiellement sur la réhabilitation de la grange. Etudes et chantiers soumettra en parallèle un dossier auprès de la Fondation pour l'Environnement de RTE.

Nous sommes toujours à la recherche de financements de mécènes et avons noué des contacts avec la Fondation Crédit Agricole. A la fin novembre, la souscription de la Fondation du Patrimoine s'élevait à 3090 €. Cette souscription est toujours ouverte sur le site de la Fondation ou par courrier.



5. Demande de subvention à l'AESN pour l'étude de faisabilité de déplacement d'une conduite de gaz dans le cadre de la restauration écologique de l'Yvette à Vaugien - Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Le Parc naturel régional, la commune de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette se sont engagés ensemble dans la restauration de la continuité écologique de l'Yvette à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse. L'Agence de l'Eau et la Région portent beaucoup d'espoirs dans cette réalisation au niveau d'ambition élevé. En effet, situé en plein centre-ville, le projet prévoit la remise en fond de vallée de la rivière, là où les conditions naturelles permettront à l'Yvette de s'écouler librement sans barrage à sédiments ni à poissons, pour la plus grande sécurité des habitations, et avec un coût de gestion ultérieure très faible par rapport à aujourd'hui.

Le tracé se poursuivra sur le territoire de la réserve naturelle régionale « Val et coteau de Saint-Rémy » où la fonction d'expansion naturelle des crues de l'Yvette sera restaurée avec une capacité d'absorption de 22 000 m³. Ce projet implique le dévoiement des collecteurs d'eaux usées intercommunal et communaux. Le SIAHVY a ainsi déjà procédé à l'installation d'un nouveau collecteur hors des zones humides de la réserve naturelle. Le Parc conduit actuellement la maîtrise d'œuvre pour dévoyer les canalisations communales. Il reste enfin une canalisation de transport de gaz à haute pression qui actuellement est trop près de la surface et barre transversalement toute la vallée et donc le passage du futur lit de l'Yvette.

GRTgaz propose au Parc jusqu'à présent une maîtrise d'œuvre forfaitaire de 50 000 € HT, pour déboucher sur les travaux d'un montant forfaitaire de 300 000 € HT. Au vu de ce montant important, le Parc et l'AESN ont souhaité revoir les solutions alternatives qui permettraient de s'affranchir de ces travaux, en passant la rivière à un autre endroit, ou bien encore de recourir à un mécénat.

Cette délibération a pour but de gagner du temps au cas où un mécénat accepterait de prendre en charge les coûts de maîtrise d'œuvre et de travaux, l'opération devant être lancée avant la fin de l'année pour ne pas repousser l'ensemble d'un an. Si aucune solution acceptable n'était trouvée, la délibération serait annulée lors du prochain comité syndical.

M. POULOT interroge le Président sur le financement si GRT Gaz ne devait pas donner suite à une demande de prise en charge. Ce serait alors le Parc largement aidé par l'Agence de l'Eau qui devrait assumer le coût du déplacement de cette infrastructure.

6. Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2015.

L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 autorise à mandater les dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier jusqu'à la date du vote du budget primitif dans la limite de 25% de crédits

d'investissement du budget de l'année précédente.

Afin de permettre le mandatement des dépenses d'investissement effectuées avant le vote du budget primitif 2015, le Comité syndical approuve les ouvertures de crédits suivants :

Chapitre	Crédits ouverts en 2014	Crédits autorisés 2015	Comptes concernés
Chapitre 20	3 434 353.00	858 588.25	2031, 2041481, 2041482, 2041641, 20421, 20422, 2051
Chapitre 21	684 184.63	171 046.16	2113, 2128, 2135, 2158, 2181, 2182, 2183, 2184, 2188
Chapitre 23	3 508 856.10	877 214.03	2312, 2313, 2318
Chapitre 26	400,00	100.00	266
Chapitre 27	45 000,00	11 250,00	2764
Chapitre 45	839 500.77	209 875.19	45812, 45813, 45814, 45815, 45816, 45817

7. Modifications du Guide des aides du Parc.

Depuis le début de l'année 2014, le Parc a procédé à des ajustements de son guide des aides, par chapitres thématiques. Les chapitres n°1 « Patrimoine bâti remarquable », n°2 « Aménagement et gestion de l'espace public », 5 « Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables » et n°10 « Développement économique » ont en effet été modifiés en début d'année.

Il est à présent proposé d'étudier de nouvelles propositions :

- **Aide 4-2 « Création de logements aidés ou remise sur le marché de logements locatifs vacants dans bâti ancien »** : *Suppression de cette aide, car de nouvelles aides sont proposées comme par exemple le conseil architectural dans le cadre du programme « Habiter mieux ».*

- **Création d'une aide n°4-2 « Etude de faisabilité pour la réalisation de petites opérations de logements aidés : Opérations Mutualisées »** :

Bénéficiaires : Collectivités territoriales / Bailleurs. Taux de subvention : 70%. Plafond du montant de l'aide : 20 000 € HT (sur un programme général) / 50 000 € HT (sur un programme particulier).

Conditions particulières : Dans le cadre de la politique de logements du PNR des opérations mutualisées, aide destinée à la réalisation d'une étude urbaine de faisabilité de logement social. Cette étude doit concerner un site de projets compris dans un périmètre d'opérations mutualisées (regroupement d'un minimum de 3 sites de projets de logement social sur une même commune ou sur des communes proches). Subvention destinée aux collectivités territoriales et aux bailleurs qui souhaitent réaliser des opérations mixtes, avec une programmation comprenant une part minimale de logement social de 50%, ou de logements sociaux (100%). L'étude devra associer la mission urbanisme dès l'élaboration du cahier des charges et tout au long de la démarche (réunions de travail, comités techniques et pilotages). L'étude devra mettre l'accent sur la qualité urbaine, environnementale, paysagère et architecturale de l'opération compte tenu du tissu urbain environnant et inclure une démarche de concertation des habitants.

- **Aide 5-2 (Conseils en énergie partagée)** : *ajout d'une phase 3, dans les mêmes conditions que pour la phase 2, à savoir : « adhésion à une agence locale de l'énergie, pour 1,25 €/an/habitant. »*

- **Aide 5-4 (Développement des énergies renouvelables)** : *Aide renommée « Aide écoenvironnementale pour les investissements en isolation et installation d'EnR ».*

Modifier le plafond de 75000 € : 45 000 € sur un programme budgétaire particulier, 12000 € sur un programme général. Public : Collectivités territoriales et établissements publics. Principe : Aide au fil de

l'eau. Compatible avec la valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE) et les crédits d'impôts. Traitement des dossiers par trimestre ou par semestre. Analyse des dossiers en commission restreinte AUP.

Critères : Grille d'évaluation des éco-défis. Effort, exemplarité, visibilité. Conditions : Adopter la démarche Négawatt : « sobriété > efficacité énergétique > énergies renouvelables ». Travaux visant l'optimum. Démarche écologique. Travaux réalisés de préférence par une entreprise RGE (de préférence locale) > critère d'évaluation des dossiers.

Travaux éligibles :

- installation d'énergies renouvelables : bois énergie, géothermie, solaire thermique, solaire photovoltaïque, méthanisation, en neuf ou en rénovation.

- travaux de maîtrise de l'énergie en rénovation : les matériaux utilisés devront être compatibles avec le bâti existant et viser l'optimum.

Indicateurs : Possibilité d'évaluer la quantité d'EnR installée et les économies d'énergies théoriques.

Il faut noter qu'un porteur de projet est intéressé par l'installation d'une unité de méthanisation à partir de fumier équin dans le site des Haras Nationaux des Bréviaires. Son installation rentrerait dans le cadre de la réponse du Comité régional d'équitation à l'appel à projets départemental pour la revalorisation du site. Le Parc souhaite accompagner ce porteur de projet et l'aider à fédérer les centres équestres autour d'une meilleure intégration environnementale. Il réfléchit à la possible intégration de ce volet à un projet LEADER.

- **Aide 10-1 : « Investissements matériels des entreprises ».** Une précision est apportée à cette aide. En sous-titre, indiquer que cette aide comprend les investissements destinés à l'efficacité énergétique et à l'intégration environnementale des entreprises, le recours aux énergies renouvelables. Modifier le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises en conséquence.

- **Aide 14-1 : Les « Utopies réalistes » : Aide aux projets urbains, architecturaux et paysagers expérimentaux, innovants et écologiques :**

Taux : modifier le texte : Fonds d'aide attribué par un jury composé d'experts et de membres de la commission restreinte Architecture Urbanisme Paysage. Conditions particulières : substituer au texte actuel la mention : Un règlement de l'appel à projet « Les utopies réalistes » est annexé au guide des aides. Cet appel à projet fonctionne par session annuelle.

Les élus du Parc regrettent pour le moment le caractère relativement modeste des sollicitations de ce fonds qui n'a pas semblé beaucoup intéresser les communes et intercommunalités, en dépit d'un budget confortable de 80 000€. On peut regretter en particulier l'absence de sollicitation pour des projets urbains ou architecturaux exemplaires en terme de performance énergétique.

- **Aide 14-2 « Fonds d'innovation pour le logement social » :** fusionner cette aide avec la précédente.

- **Création d'une aide pour l'accompagnement d'une démarche innovante et/ou expérimentale de concertation citoyenne :**

Bénéficiaires : Collectivités territoriales / Associations / Porteurs de projets. Taux de subvention : 70%.

Plafond du montant de l'aide : 10 000 € TTC (sur un programme général). Conditions particulières :

Démarche de concertation citoyenne qui doivent être innovantes : diagnostic partagé, ateliers et conseils citoyens. Cette concertation doit être effectuée dans le cadre de projets d'aménagements.

Le bureau a bien précisé qu'il examinerait avec soin la pertinence d'un tel accompagnement et son caractère innovant.

Le Bureau syndical a étudié ces propositions lors de la séance du 08 décembre 2014, avant leur présentation en Comité syndical aux fins de validation. Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve ces modifications.

8. Renouvellement du contrat d'assurance statutaire du Parc

Le Parc a souscrit en 2010 au contrat-groupe d'assurance statutaire 2011/2014 du CIG Grande Couronne, attribué à l'époque à SOFCAP.

Cette année, il a renouvelé la procédure de mise en concurrence de ce marché, auquel le Parc s'est à nouveau associé, par délibération du Comité syndical le 17 décembre 2013.

Le CIG a donc présenté les nouvelles conditions tarifaires proposées.

Pour les agents CNRACL, les taux augmentent un peu :

Type de franchise Collectivités de 11 à 30 agents :

10 jours fixes par arrêt en maladie ordinaire 7,30 % (au lieu de 7,06 %)

15 jours fixes par arrêt en maladie ordinaire 6,98 % (au lieu de 6,86 %)

25 jours fixes par arrêt en maladie ordinaire 6,69 % (au lieu de 6,74 %)

Dans le cadre du précédent contrat, la franchise retenue par le Parc était de 10 jours. Il est proposé de maintenir cette formule.

Pour les agents IRCANTEC,

Les taux ont baissé par rapport à la période précédente. Par contre, comme la CPAM prend en charge l'essentiel des frais, il faut réfléchir à l'intérêt du complément SOFCAP. Selon SOFCAP, cela représente un intérêt pour les non titulaires faisant moins de 200 heures par trimestre, mais à part les vacataires, le Parc n'est pas concerné. Par conséquent, il pourrait être envisagé de faire l'économie de l'assurance complémentaire pour les non titulaires, vu la faiblesse de la sinistralité sur 2011/2014.

Essai comparatif

Voici un comparatif de ce que nous aurions payé en 2014 avec les nouveaux taux. Ces montants sont simplement indicatifs, car la base va certainement évoluer (revalorisations d'indices de non titulaires, fin de contrats, avancements d'échelon, voire de grade, etc.), et il y a chaque année des régularisations. Plus que le montant, c'est la tendance qui importe.

	IRCANTEC	CNRACL franchise 10 jours	CNRACL franchise 15 jours
Base 2013	402 950,00	421 010,00	421 010,00
taux actuel	1,44%	7,06%	7,06%
Cotisation actuelle	5 802,48	29 723,31	29 723,31
Nouveau taux	1,10%	7,30%	6,98%
Cotisation théorique	4 432,45	30 733,73	29 386,50
Différence	- 1 370,03	+ 1 010,42	- 336,81

Hypothèse 1 : IRCANTEC + CNRACL à 10 jours de franchise	35 166,18
Hypothèse 2 : IRCANTEC + CNRACL à 15 jours de franchise	33 818,95
Hypothèse 3 : Uniquement CNRACL à 15 jours de franchise	29 386,50
Hypothèse 4 : Uniquement CNRACL à 10 jours de franchise	30 733,73
Pour rappel, montant actuel	35 525,79

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de retenir l'hypothèse 4 qui paraît la mieux correspondre aux besoins du Parc.

Questions diverses

M. BESCO élu de Magny-les-Hameaux s'interroge sur le soutien apporté par l'Union des Amis du Parc à une association locale qui s'oppose à tout projet de nouvelle construction dans les hameaux de sa commune.

Et de façon indirecte, il repose la question du soutien notamment financier apporté par le Parc à l'UAP dès lors que cette fédération d'associations soutient des procès qui paralysent plusieurs projets de construction de logements sociaux en vallée de Chevreuse. Il estime que les projets auxquels s'oppose l'UAP pourraient tout juste parvenir à maintenir le nombre d'habitants de la Vallée.

Madame GIOBELLINA, Présidente de l'UAP lui répond en soulignant les dommages collatéraux du développement à marche forcée du plateau de Saclay qui provoquent une congestion de la circulation sur tous les axes routiers, en particulier depuis que les travaux se sont intensifiés.

Les habitants s'inquiètent légitimement d'une façon plus générale de la frénésie de constructions de logements prévus par le CDT Paris Saclay qui va aggraver les difficultés d'accessibilité de la Vallée. Les cadres et chercheurs diplômés qui travailleront sur le Plateau l'habiteront peu et voudront résider en vallée de Chevreuse. La vallée souffre d'un retard historique en matière de transports en commun et de développement de l'éco-mobilité qu'il faut combler. Le Parc doit jouer son rôle de fédérateur pour tenter de susciter des initiatives en termes de mobilités alternatives (de type Blabla car, Uber, Wayz'up...). M. POUPART propose de faire partager aux autres communes son expérience de Bonnelles : sa commune incite fortement au développement du covoiturage.

Madame GIOBELLINA estime également que le Parc devrait se montrer beaucoup plus présent auprès de la Société du Grand Paris afin de veiller à une meilleure intégration de la ligne 18 sur la commune de Châteaufort. M. VANDEWALLE lui répond qu'un rendez-vous est prévu avec le Président dans les prochaines semaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.